



Services aux citoyens

SITE WEB MUNICIPAL

Le site web est l'outil indispensable à consulter. Mis-à-jour régulièrement, vous y retrouverez les détails d'un règlement, un avis public, un évènement à venir, etc.

SERVICES MUNICIPAUX – COVID 19

Consultez les divers médias, tels que notre site web municipale ainsi que la page Facebook de la municipalité pour suivre les développements en lien avec cette pandémie.



Règlements et politiques

GARDE DES POULES DANS LE SECTEUR URBAIN

Un projet pilote de 3 ans s'est avéré concluant. Un règlement officiel a été adopté lors de la séance du conseil municipal du mois d'avril.

Pour toutes informations : Martin Sirois, au 819-427-5511 poste 2505 ou urbanisme@papineauville.ca



Sécurité publique

FEUX À CIEL OUVERT

Les feux à ciel ouvert sont interdits, sauf si un permis est émis. Les feux extérieurs, pour votre agrément, peuvent être effectués en respectant certaines normes. Pour connaître toutes les normes, consultez le site web municipal.

Il est strictement interdit de brûler du bois de construction et autres débris de construction. Vous devez vous en départir, à vos frais, dans un centre acceptant ce type de dépôt.

Il est également interdit de brûler les feuilles mortes et le gazon. Ceux-ci peuvent être déposés dans votre bac brun.

Des inspections auront lieu sporadiquement pour s'assurer du respect de la réglementation municipale.



Travaux publics

FUITE D'EAU POTABLE IMPORTANTE DANS LE RUE OU SUR VOTRE PROPRIÉTÉ

Vous êtes témoin d'une fuite d'eau, téléphonez dès que possible au 819-773-0539. Votre appel contribuera à limiter les dégâts et à débiter plus rapidement les réparations nécessaires.

REFOULEMENT D'ÉGOUT

Un refolement d'égout survient chez vous? Faites d'abord appel à un plombier certifié. Celui-ci déterminera la source du problème et vous indiquera si vous devez téléphoner à la municipalité de Papineauville.



Urbanisme

QUAND DEMANDER UN PERMIS

La plupart des travaux de construction, rénovation, démolition ou implantation d'un bâtiment accessoire requiert une permission de la municipalité. Cette permission est octroyée sous forme de permis ou de certificat d'autorisation par le service de l'urbanisme (819-427-5511 poste 2505 ou urbanisme@papineauville.ca). Des frais sont exigibles.

Consultez notre site web municipal pour l'information complète nécessaire à votre demande de permis.

INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE PISCINE

Le temps chaud approche et vous avez l'intention de procéder à l'installation ou à la modification de votre piscine? Un permis est nécessaire avant de procéder afin de respecter les règlements municipaux ainsi que le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec.

Les piscines à paroi souple, gonflables ou non, doivent également respecter les règlements!



Environnement

CONTAMINATION DU COMPOST

Saviez-vous que certaines matières, tel que les excréments d'animaux, de la litière de chat, ne peuvent se retrouver dans votre compost?

Lorsque ces matières sont mélangées avec le compost, celui-ci devient contaminé et doit être jeté.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

La municipalité effectuera sa première cueillette le 26 avril. Vos sacs doivent être en bordure de la rue avant 7h le jour de la collecte. Seuls les sacs de papier seront acceptés. Aucune limite de quantité. Pour les citoyens du secteur rural: un appel doit être effectué à la municipalité, au plus tard, la veille de la collecte au 819-427-5511 poste 2501.

Toutes les dates des collectes de résidus verts sont disponibles dans votre calendrier municipal ainsi que sur le site internet municipal dans l'onglet évènement.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Suite à l'abrogation du règlement 2017-007 relatif au mesurage des boues et de l'écume et à la vidange des fosses septiques, la vidange de celle-ci sera effectuée en vertu du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2.-R.22.). Toute installation septique desservant une résidence isolée doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans dans le cas d'une occupation permanente et au moins une fois tous les quatre (4) ans dans le cas d'une occupation saisonnière.

Si votre installation septique doit faire l'objet d'une vidange, une correspondance vous sera envoyée dans les prochaines semaines vous informant du type de vidange, des frais ainsi que de la période établie pour l'effectuer.



Ressources et communauté

SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Du 18 au 24 avril 2021 aura lieu la semaine nationale du don d'organes et de tissus.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour visiter leur site web: <https://www.transplantquebec.ca/sndot>

LA POPOTTE ROULANTE : UN SERVICE ESSENTIEL

L'Alliance Alimentaire Papineau et son service de popote roulante, le **Frigo Quiroule**, a pour mission d'offrir, à toute la population en général, prioritairement aux personnes âgées et/ou en perte d'autonomie, des repas sains et nutritifs. De plus, ils sont faits à partir de produits locaux.

Repas livrés tous les jeudis : plus de 5000 repas sont distribués chaque année, à prix modique, et plus de 600 personnes en bénéficient, et ce, depuis plus de 5 ans.

Les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 8H00 à 16H00. Il suffit d'appeler pour passer une commande, au plus tard le mardi à 16H00, et obtenir la livraison des repas à domicile le jeudi suivant !

Hélène Lévesque - 819-983-8178 - www.frigoquiroule.com

DES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS À PAPINEAUVILLE

L'Office d'habitation de l'Outaouais loue des logements subventionnés à Papineauville, au 170, rue Laval. Il s'agit des logements pour personnes âgées (55 ans et plus), une personne seule ou un couple pourraient être admissibles. Pour être admissible, il faut répondre aux critères du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Le loyer est calculé en fonction du revenu du ménage et correspond à 25 % du revenu brut. Sachez que vous pouvez briser votre bail actuel pour louer un logement à loyer modique.

Si vous souhaitez vérifier si vous êtes admissible ou faire une demande de logement, contactez directement les services à la sélection de l'Office d'habitation de l'Outaouais par téléphone au 819 568-0033, poste 523 ou par courriel à selection@ohoutaouais.ca. Pour apprendre plus sur l'Office d'habitation de l'Outaouais, visitez son site Web à www.ohoutaouais.ca.



Avis public

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 30 mars 2021, le Conseil municipal a adopté, en vertu du règlement 2016-008 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution du PPCMOI 2021-037 suivant : Autorisation d'entreposage de véhicules lourds liés à une entreprise de construction au 333, rue Papineau.

Pour consulter l'avis public complet: <https://www.papineauville.ca/fr/actualites/consultation-publique-1er-projet-de-resolution-ppcmoi-2021-037>